



Accusé de réception en préfecture  
094-219400710 – 16/10/2024 – DELIB 2024-168  
Date de télétransmission : 16/10/2024  
Date de réception préfecture : 16/10/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SUCY-EN-BRIE**  
Département du Val-de-Marne

Nombre de membres  
composant le Conseil Municipal **35**  
Présents à la séance **30**

**Extraits du Registre  
des Délibérations  
du Conseil Municipal**

Conseil Municipal du 14 Octobre 2024

**N° DCM : 2024-168-04S**

certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de la réception en Préfecture, le **16 OCT 2024**  
et de la publication le **16 OCT 2024**  
Le Maire, \_\_\_\_\_

**Objet :**

**MISE A JOUR DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS  
D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (EAJE) DE LA VILLE**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze Octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Monsieur Olivier TRAYAUX, Maire. Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle.

**Etaient présents :**

M. TRAYAUX Maire en exercice, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, Mme PENAUD, M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER, Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, M. MUSSO, M. MONTEFIORE, Adjoints

Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DURAZZO, Mme LAURENT, Mme CIUNTU, M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme MARIE, M. BRIE, M. CHESNOY, M. GIACOBBI, Mme D'ANDREA, Mme SIMON, M. BRAND, Mme ASTIC.

**Absents excusés et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) ayant donné pouvoir à :**

Mme WESTPHAL donne pouvoir à M. CHARTRAIN  
M. DAMBRIN donne pouvoir à Mme LAURENT  
Mme GRASSER donne pouvoir à Mme PINTO  
M. BOGUET-HENARD donne pouvoir à Mme FELGINES  
M. MARASCO donne pouvoir à Mme SIMON

Madame TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**DELIBERATION N° 2024-168**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,

VU la délibération n°2022-17 en date du 11 avril 2022 approuvant les conventions d'objectifs et de financement n°6572-12995, n°6572-13030 relatives à la prestation de service unique des établissements d'accueil de jeunes enfants en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales,

VU la délibération n°2023-116 en date du 11 avril 2023 approuvant la mise à jour des règlements de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants de la Ville de Sucy-en-Brie,

VU le rapport n° 2024-168 présenté en Commission des affaires socio-culturelles du 3 octobre 2024,

CONSIDERANT la poursuite de la mise en place des dernières recommandations de la réforme des modes d'accueil (réforme dite « Norma » d'août 2021) et de mise à jour des Règlements de Fonctionnements des 3 structures petite enfance de la Ville (multi accueil, crèches du Centre et Fontaine de Villiers),

CONSIDERANT que le règlement de fonctionnement est un document officiel qui doit évoluer afin de tenir compte des évolutions légales en termes d'accueil petite enfance ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour les règlements de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants de la ville de Sucy-en-Brie avec les changements observés et la réglementation en vigueur ;

CONSIDERANT que les modifications portent sur :

- Le calendrier de fermeture annuelle
- La réunion d'admission des nouvelles familles
- La mise en place de la familiarisation
- La modification de la méthode de facturation et de la gestion des congés

SUR proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup> :** **APPROUVE** la mise à jour des règlements de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants de la Ville de Sucy-en-Brie.

Cette délibération a été adoptée par **35 POUR**

Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
La Directrice de l'Administration Générale  
et des Assemblées,

Céline GAULTIER



Le Maire,

Olivier TRAYAUX